

aperçu, et parmi les auteurs français soutenant cette opinion, nous pouvons citer MM. Mathieu, J. C. Roux, Gallois, Burlureaux, etc., que si les moyens d'exonération artificiels n'étaient pas sans inconvenient, (action irritative sur l'intestin, action dépressive sur l'état général), ils n'avaient le plus souvent que le rôle d'expédients momentanés et étaient sans effets durables. Aussi tend-on de plus en plus à accepter la vérité de la formule donnée par Boas sous une forme lapidaire «*qui benc purgat male curat*».

De plus en plus on a tendance à recourir dans le traitement de la constipation au régime alimentaire, à l'hygiène générale et à l'application d'agents physiques.

Du régime alimentaire, nous ne dirons que peu de choses : il est évidemment des substances qui n'ont d'aliments que le nom et dont tout individu qui a souffert de son tube digestif devra s'abstenir systématiquement s'il ne veut pas s'exposer à voir ses troubles reparaitre. Mais nous ne sommes pas partisans des régimes trop sévères : indispensables en certains cas d'une façon passagère, ils nous paraissent le plus souvent inapplicables d'une manière durable. D'abord, à moins que le malade ne soit enfermé dans une maison de santé, il nous est bien difficile de savoir si nos prescriptions sont exactement suivies ; ensuite, pour toutes sortes de catégories d'individus, des raisons sociales diverses empêchent l'usage d'aliments s'éloignant par trop des préparations culinaires les plus généralement employées ; enfin, il faut le dire, la prolongation indéfinie d'un régime trop strict n'est pas sans inconvenient, à la longue, il se produit de la lassitude et du dégoût, le malade s'alimente insuffisamment, son état général s'en ressent, etc. La dyspepsie par le lait par exemple, est une entité morbide qui commence à être bien connue. A notre avis, s'il faut dans des cas aigus